

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_094

Rapporteur : Gilles MAYER

Objet : Budget 2023 - Décision modificative n°4

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	22	26	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ — Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
12 décembre 2023			
Date de publication			procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Paul LEMAIRE procuration à Gilles MAYER - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY procuration à Salvatore LIVOLSI
Transmis en préfecture le			
22 décembre 2023			
21 décembre 2023			

Rubrique : 7.1

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Philippe BERTRAND-DRIRA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la délibération n°2023-002 du 27 février 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et au rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-022 du 27 mars 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-027 du 22 mai 2023 portant décision modificative n°1 du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-047 du 3 juillet 2023 portant décision modificative n°2 du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-080 du 20 novembre 2023 portant décision modificative n°3 du budget primitif pour l'exercice 2023,

Lorsqu'il vote son budget primitif, le conseil municipal prévoit de manière sincère les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Or, des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à anticiper dans leurs conséquences financières, peuvent amener le conseil municipal à voter des dépenses nouvelles et les recettes dégagées pour les couvrir, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Le conseil municipal peut donc modifier les prévisions inscrites au budget primitif de l'année par des décisions modificatives jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Ainsi, la décision modificative n°4 de l'exercice 2023 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entre temps.

Elle s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2023 et se caractérise particulièrement par des écritures d'ordre purement comptable.

Cette décision modificative s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - En dépenses : + 87 721.90€
 - En recettes : + 77 951.44€

Ce déséquilibre de fonctionnement est compensé par le sur-équilibre constaté précédemment. Les crédits prévus in fine au budget à la section de fonctionnement s'élèvent en dépenses et en recettes après la décision modificative n°4 à 8 164 850.10€.

- Section d'investissement :
 - En dépenses : + 254 595.32€
 - En recettes : + 233 365.78€

Ce déséquilibre d'investissement est compensé par le sur-équilibre constaté lors de la décision modificative n°1. Les crédits prévus in fine au budget à la section d'investissement s'élèvent respectivement à 3 739 945.47€ en dépenses et à 4 395 954.46€ en recettes après la décision modificative n°4.

Il est précisé que la prévision d'écritures de cession est erronée depuis la deuxième décision modificative obligeant une suppression manuelle des crédits lors des DM n°2 et DM n°3 après accord de la DGFIP et de la préfecture. Il s'agit des crédits inscrits aux comptes 192 en dépenses d'investissement pour 1 616.46€ ainsi que les comptes 775 et 7761 pour respectivement 8 15.00€ et 1 616.46€ de la section de fonctionnement. En effet, l'inscription du prix de cession au compte 024 entraîne l'ouverture automatique de crédits aux comptes 775, 7761 et 192 dès l'émission des titres de recettes correspond.

Vu l'avis unanimement favorable de la commission finances et ressources humaine du 11 décembre 2023,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la décision modificative n°4 jointe en annexe de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,
Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,
Philippe BERTRAND-DRIRA

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

54339	COMMUNE DE MALZEVILLE	DM n°4 2023
Code INSEE	COMMUNE DE MALZEVILLE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	57 447.75 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	57 447.75 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	29 824.15 €	0.00 €	0.00 €
R-722-020 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	78 201.44 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	29 824.15 €	0.00 €	78 201.44 €
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7815-01 : Reprises prov pour risques et charges de fonctionnement courant	0.00 €	0.00 €	250.00 €	0.00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	250.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	87 721.90 €	250.00 €	78 201.44 €

INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 447.75 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 447.75 €
D-21311-020 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	21 990.10 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-211 : Constructions bâtiments scolaires	0.00 €	19 290.48 €	0.00 €	0.00 €
D-21316-025 : Constructions équipements du cimetière	0.00 €	17 570.23 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-020 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	7 315.74 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-281 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	12 034.89 €	0.00 €	0.00 €
R-28033-01 : Amort. frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 124.15 €
R-280422-01 : Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 700.00 €
R-2805-01 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 400.00 €
R-28128-01 : Amort. autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-281568-01 : Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
R-28181-01 : Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
R-281828-01 : Amort. autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	900.00 €
R-281831-01 : Amort. matériel informatique scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 500.00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 700.00 €
R-281841-01 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
R-28185-01 : Amort. matériel de téléphonie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400.00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 400.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

54339 Code INSEE	COMMUNE DE MALZEVILLE COMMUNE DE MALZEVILLE	DM n°4 2023
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	78 201.44 €	0.00 €	29 824.15 €
D-21311-020 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	260.39 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-212 : Constructions bâtiments scolaires	0.00 €	975.40 €	0.00 €	0.00 €
D-21314-312 : Constructions bâtiments culturels et sportifs	0.00 €	148.85 €	0.00 €	0.00 €
D-21316-025 : Constructions équipements du cimetière	0.00 €	77.49 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-020 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	284.06 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-020 : Réseaux de voirie	0.00 €	81.57 €	0.00 €	0.00 €
R-2033-020 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	626.02 €
R-2033-025 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	77.49 €
R-2033-212 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	975.40 €
R-2033-312 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	148.85 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 827.76 €	0.00 €	1 827.76 €
D-2128-511 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	129 785.30 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-020 : Réseaux de voirie	0.00 €	4 531.83 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-212 : Réseaux de voirie	0.00 €	2 898.47 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-020 : Réseaux d'électrification	0.00 €	7 050.52 €	0.00 €	0.00 €
D-21828-80 : Autres matériels de transport	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	144 566.12 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-201901-020 : La Maisonnée	0.00 €	30 066.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2313-020 : Constructions (en cours)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 582.35 €
R-2313-212 : Constructions (en cours)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 898.47 €
R-2313-511 : Constructions (en cours)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	129 785.30 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	30 066.00 €	0.00 €	144 266.12 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	254 661.32 €	0.00 €	233 365.78 €
Total Général		342 383.22 €		311 317.22 €

(1) y compris les restes à réaliser



Décision Modificative n°4 2023

Conseil municipal du 18 décembre 2023

Préambule

BUDGET PRIMITIF

Document de référence de la commune

→ **Y sont autorisées les dépenses :**

Ne peut dépenser plus que ce qui est prévu

→ **Y sont prévues les recettes :**

Peut encaisser plus que ce qui est prévu

ÉVOLUTION
En fonction des besoins

DÉCISION MODIFICATIVE

Document d'ajustement

→ **Tenir compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps**

La décision budgétaire modificative n°4 s'établit :

- à de la section de **fonctionnement** :
 - ▶ + **87 721,90€ en dépenses**
 - ▶ + **77 951,44€ en recettes**

- à de la section d'**investissement** :
 - ▶ + **254 595,32€ en dépenses**
 - ▶ + **233 365,78€ en recettes**

Elle s'inscrit dans la **continuité des orientations** prises lors de l'élaboration du budget primitif 2023 et se caractérise par des prévisions d'**ordre purement comptable**.

Les travaux en régie

+ 78 201,44€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

RECETTES
D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT

- **Rénovation des sanitaires, couloir et salle de réunion du centre technique municipal**
- **Remise en état de la peinture des classes de l'école Geny**
- **Réfection de la peinture de la restauration Geny**
- **Rénovation des bureaux mairie**
- **Aménagement paysager et l'enherbement du cimetière**

La provision

+ 194,04€

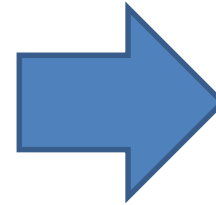
RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

RECETTES
D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT

Au 31/12/2023



5 201,39€

L'amortissement des biens

+ 28 700,00€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

RECETTES
D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT

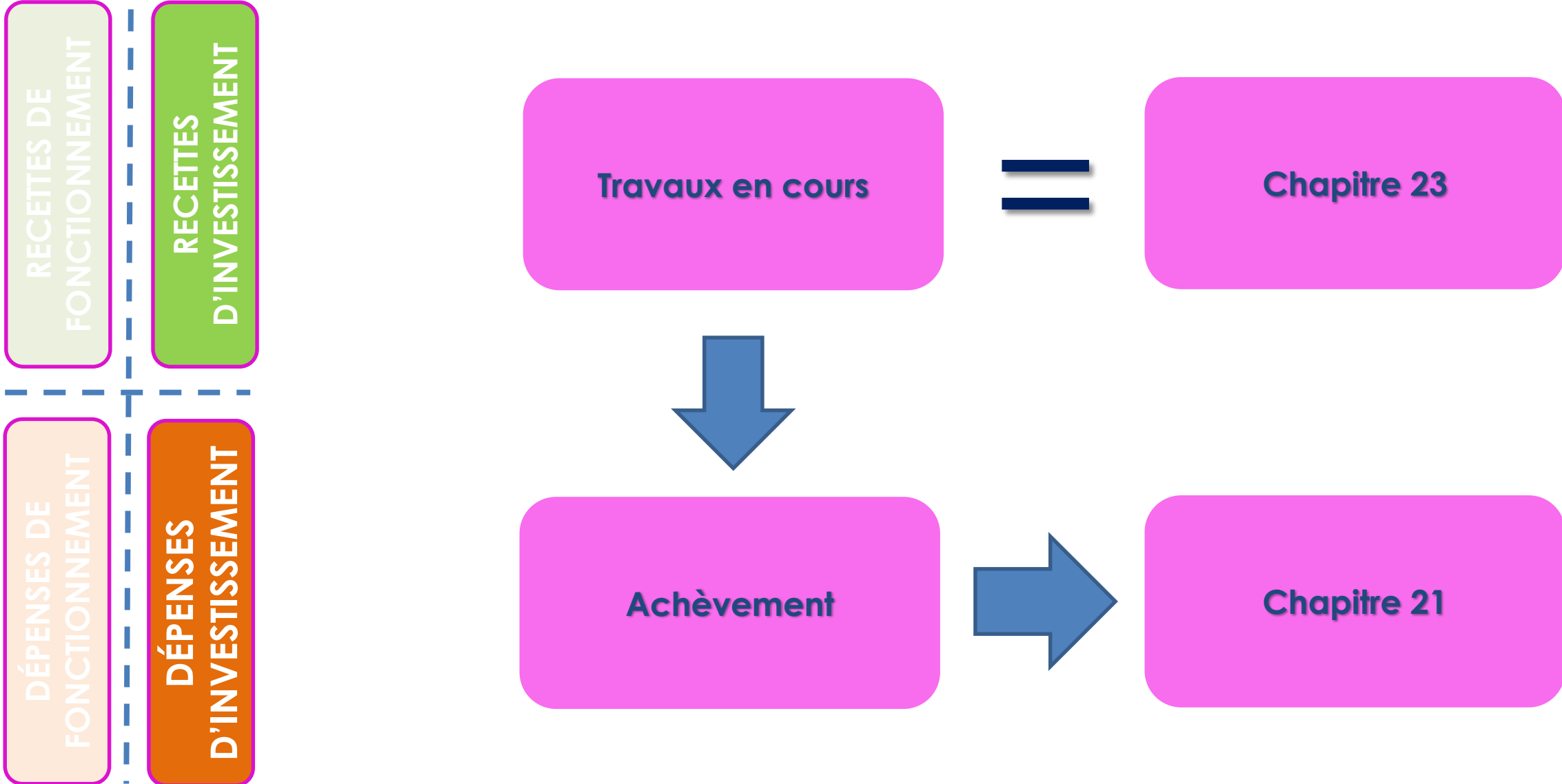
Passage à la M57

=

Amortissement des
biens l'année de leur
acquisition

L'intégration au compte définitif

+ 146 093,88€



La mise à jour budgétaire d'APCP

+ 30 066,00€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

RECETTES
D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT

Actualisation de
l'APCP

=

Prévision automatique
des crédits